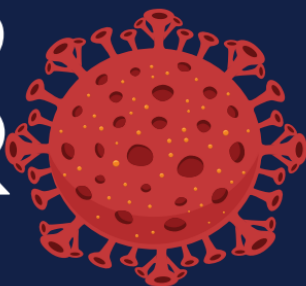


COVID-19

COR



Point
NAVIRUS



Audioconférences Syndicats/DG



Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

FO Paris. Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

02/04/2020

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 166^{ème} réunion du 02/04/2020.

I – Données quantitatives.

<p>1) Drfip Paris. . 562 agents sont présents dans les bureaux. Ils bénéficient de la mise en place journée continue pour permettre un décalage pendant les heures d'affluence dans les transports.</p> <p>. 796 en télétravail (petite augmentation)</p> <p>. 3 000 en confinement en autorisation d'absence.</p> <p>2) Dsfp-Aphp. Seule une dizaine d'agents volontaires vient, ils ne viennent pas tous les jours. De plus, ont été priorités les agents résidant dan le quartier, sans fragilité de santé.</p>	<p>3) Douane. - La brigade BSITM tourne avec seulement 6 agents (+ 3 de réserve) grâce à l'effondrement du trafic avec l'Angleterre. 30 à 40 passagers par jour partent à la Gare du Nord par l'unique train Eurostar (la semaine dernière, il y avait encore 3 trains par jour).</p> <p>4) Dnvsf. Les contrôles fiscaux sont suspendus, les sites fermés. Les vérificateurs Dnvsf parviennent à travailler « tant bien que mal ».</p>
--	---

II – Présence dans les sites, et attribution de matériels de télé-travail.

<p>1) Le nombre d'agents présents en bureau diminue légèrement et n'augmente qu'à la faveur de quelques opérations comptables périodiques par exemple. A la Drfip, la comptabilité oblige à être sur place.</p> <p>2) De nouveaux ordinateurs portable sont attribués, par la Drfip et Dsfp-Aphp, ce qui permet d'augmenter les possibilités de télé-travail. FO FINANCES notamment, a réclamé que des procédures sécurisées s'appliquent à la remise du matériel aux agents venant le chercher.</p>	<p>Effectivement :</p> <p>. La Drfip a fourni gel et lingettes aux personnels de l'ESI remettant les matériels neufs. Un planning de retrait de matériel est assuré pour que les bénéficiaires ne se croisent pas, et elle fournit du gel pour que l'agent venu se nettoie les mains.</p> <p>La Dsfp-Aphp remet ses ordinateurs avec des lingettes, pour éviter les contaminations.</p> <p>FO FINANCES estime ces processus excellents.</p>
--	---

III – Conditions d'accueil, et matériels de protection.

1) Accueil à la **Drfip**. **Vitres**. **FO FINANCES** avait demandé qu'il soit prévu des vitres avant le retour des agents. Cela en raison d'une **période grise** probable durant laquelle le virus n'aura pas totalement disparu mais on demanderait aux agents de revenir.

. Dans un mail d'hier la direction générale a formellement prévu la pose de parois plexiglas dans les (quelques) trésoreries hospitalières non pourvues d'hygiaphones.

. La Drfip a commandé hier au SDNC (qui s'en occupe) des parois plexiglas. Chaque service fait état de ses besoins selon les directives de la direction générale.

Mais elle ne sait pas quand, si, et comment sa demande pourra être satisfaite.

2) La récupération et l'attribution des **masques**.

C'est la Douane qui contrôle l'entrée des masques en France et rejette les produits non conformes.

- **Drfip**.

. Hier également, la direction générale a prévu que les agents d'accueil (notamment dans les trésoreries hospitalières et les SIP) auraient des masques protecteurs.

. La direction locale a commandé des masques, mais ne sait pas quand elle sera livrée. De plus, l'attribution dépend des choix préfectoraux qui privilégie les hôpitaux.

- **Dnvsf**.

La direction a offert ses quelques masques aux hôpitaux, et reconstituera son stock quand ce sera possible, sachant que son activité n'est pas jugée prioritaire.

- **Douane**.

La Douane ne disposait que de **masques** périmés mais ils sont utilisables (à condition de vérifier la tenue de l'élastique).

Elle rapatrie en grande partie de son entrepôt ses mas-

ques, pour distribution. La Douane a aussi reçu de nouveaux masques, chirurgicaux.



. Le **masque chirurgical** empêche celui qui le porte de contaminer autrui

. Le **masque PFP 2** empêche celui qui le porte d'être contaminé.

S'agissant de l'attribution, elle est prévue :

. pour la mission de sûreté de la **Bsitm** à la **Gare du Nord** pour le contrôle sûreté des voyageurs et des bagages.

. les missions de surveillance générale à bord de patrouilles

. Et sur demande de chefs de service, en cas de contacts avec des usagers.

- La **Drfip**, depuis le 23/03/2020, a adressé progressivement par courrier des **lingettes** aux gestionnaires de site et services communs de tous les sites. Le dernier envoi a fini le 30/03/2020. Cela servira notamment à nettoyer les poignées de porte en se déplaçant.

- La **Dsfp-Aphp** envisageait l'achat de masques en vue d'une future reprise de travail, mais la discussion a abouti au souhait d'attendre une commande plus globale.

3) Désinfection des sites.

- Les douanes ont indiqué le type de produits recommandé pour le nettoyage de sites où une maladie est survenue. C'est le N 1476 ou avec une dilution d'eau de javel.

La Drfip prévoit de nettoyer plusieurs sites, mais **FO FINANCES** a demandé une précision quant aux étages concernés.

Le Bld de **Reims** a été nettoyé par « nébulisation » (aspersion de produit). A ce sujet, l'**inspecteur de santé et sécurité du travail** (ISST) a demandé la communication des fiches produits.

Le **nettoyage approfondi** de **TOLBIAC** a commencé.

IV – S'agissant de la position administrative des agents, le rôle majeur des médecins de prévention.

1) L'identification des personnes malades ou confirmées, et des personnes contacts.

L'agent se pensant atteint doit contacter le chef de service, qui va aider à éclairer le médecin de prévention pour voir **les personnes qui ont pu être en contact avec lui**. Le responsable peut décider rapidement de la mise en quatorzaine.

2) Le retour d'une personne malade et confirmée, ou alors une personne seulement « en contact » (à risque élevé ou probable).

- La **Douane** a disposé en télé-travail la plupart de ses agents ayant des fonctions administratives ou opérations commerciales, ce qui fait que l'agent voulant revenir reste chez lui. Un entretien de l'agent a lieu avec le médecin.

- Pour la **Drfip**, les médecins ont remarqué de façon générale que la **procédure inter-ministérielle** est en cours de définition. Ce qui veut dire que **dans le futur, la médecine pourra peut-être prescrire des examens** (d'innocuité par exemple) avant de proposer le retour de

l'agent qui a été malade, dans le service.

Les médecins de prévention se sont dits prêts à modifier les directives au plus près des situations de travail et des consignes nationales.

Pour l'instant, le médecin de prévention à la fin de la quatorzaine en lui donnant le téléphone de l'agent, lequel peut l'appeler dans le cadre d'un entretien médical que les conditions sont réunies pour son retour. Pour ce dialogue, l'agent concerné doit remplir un **questionnaire**.

Puis les décisions administratives sont prises.

Néanmoins, les médecins estiment qu'il faudra souvent prolonger soit un arrêt de travail, soit une quatorzaine, au regard d'une situation médicale antérieure connue sur l'agent,

3) S'agissant **agents vivant avec des proches à santé fragile** (immunité faible) voire âgés, et que les déplacements au bureau pourraient contribuer à faire contaminer, les **médecins de prévention** font preuve d'empathie. Ils invitent les agents concernés à les contacter pour décrire leur situation.

Cela a permis de résoudre des cas avec l'administration.